



Ambasciata d'Italia
Dakar

**LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR
POUR LA DEMANDE D'UN EMERGENCY TRAVEL DOCUMENT (E.T.D.)**

1	Formulaire de demande rempli, daté et signé (par les deux parents en cas de mineurs) ;
2	Certificat de perte délivré par le commissariat de police local, muni de l'Apostille et traduit en italien ;
3	Photocopie des quatre (04) premières pages de l'ancien passeport, ou de la carte d'identité italienne ou européenne (UE) ;
4	Certificat de résidence récent (si le séjour dans la circonscription consulaire dépasse 12 mois, l'inscription à l'AIRE est obligatoire) ;
5	Motif de la demande d'ETD (la délivrance de l'ETD n'est pas garantie sans nécessité avérée). Il est nécessaire de justifier l'urgence de la délivrance du document, en indiquant l'un des motifs suivants : contrat de travail nécessitant un retour urgent en Italie ou toute autre situation d'urgence pouvant être justifiée.
6	2 photos récentes : format carte d'identité, de préférence prises au cours des 6 derniers mois. Si la photo du passeport perdu/volé est trop ancienne (par exemple, une photo d'enfant ou de jeune), il sera demandé de présenter un document d'identité avec une photo récente.
7	Billet de voyage (le rendez-vous sera fixé proche de la date de départ) ;
8	Pour les mineurs : accord des deux parents.

IMPORTANT

- La demande doit être envoyée par e-mail : dakar.passaporti@esteri.it.
- Le montant de 1 150 FCFA doit être payé pour les frais de délivrance de l'E.T.D. L'Ambassade accepte uniquement les paiements en espèces.
- Les documents doivent être originaux, dûment légalisés/apostillés depuis moins de 6 mois et traduits en italien.
- Ce Consulat se réserve le droit de demander toute documentation complémentaire.
- Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.